

Le Vésinet, le 10 DEC. 2008

Direction de l'environnement et
de l'intervention

Le Directeur

IRSN/DEI/DIR/2008-0224

Monsieur le Président
de l'Autorité de Sûreté Nucléaire
6 place du Colonel Bourgoïn
75012 PARIS Cedex

Objet : Usine SOCATRI du Tricastin.
Bilan de la surveillance environnementale suite à l'incident du 7 juillet 2008.
Notre Réf. Lettre IRSN/DIR/2008-481 du 29 août 2008.

Comme annoncé dans la lettre citée en référence, je vous prie de trouver, ci-joint, une fiche présentant un bilan de la surveillance environnementale réalisée depuis septembre dernier à la suite de l'incident survenu dans l'usine SOCATRI le 7 juillet 2008, ainsi que les conclusions de l'IRSN quant aux actions de surveillance qui pourraient être maintenues durant les prochains mois.

De cette analyse, il convient de retenir les conclusions suivantes.

1. Suivi de l'incident du 7 juillet 2008

Depuis fin août, la surveillance s'est concentrée, d'une part sur les piézomètres situés au plus près de l'incident, d'autre part sur les lignes de piézomètres mises en place pour la surveillance du transfert éventuel d'uranium du Lauzon vers la nappe.

- Piézomètres situés au plus près du lieu de l'incident : la surveillance repose sur le suivi hebdomadaire de la teneur en uranium dans les eaux des piézomètres ET 9, ET 10, ET 21, ET 27 et ET 28. Le suivi de ces piézomètres a montré une augmentation importante de la teneur en uranium au point ET 27 qui semble maintenant baisser. Le point ET 28 a aussi montré une légère augmentation qui tend à diminuer. Les autres points n'ont, par contre, pas mis en évidence d'augmentation notable de la teneur en uranium. Dans ces conditions et afin de confirmer cette tendance à la décroissance, l'IRSN propose de maintenir une surveillance hebdomadaire des piézomètres ET 27, ET 28 et ET 21, la surveillance de ce dernier permettant de s'assurer qu'il n'y a pas de transfert vers le sud (sens d'écoulement de la nappe). En ce qui concerne les points ET 9 et ET 10, le retour à la surveillance réglementaire apparaît désormais suffisant.
- Piézomètres mis en place le long du Lauzon : la surveillance est basée sur un suivi bi-hebdomadaire de la demi-ligne ET 309, 310 et 311 ainsi que des piézomètres ET 300, 303 et 306 qui sont situés au plus près du Lauzon. A ce jour, seuls les piézomètres ET 309 et ET 310 ont montré des teneurs anormalement élevées, soit de façon épisodique (ET 309), soit de manière plus continue (ET 310). Du fait de ces observations, l'IRSN propose de

Adresse Courrier
31, rue de l'Ecluse
BP 40035
F - 78116 Le Vésinet Cedex

Tel. : +33 (0)1.30.15.52.01
Fax : +33 (0)1.39.76.78.18
didier.champion@irsn.fr

Siège social
31, av. de la Division Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses
Standard +33 (0)1 58 35 88 88
RCS Nanterre B 440 546 018



maintenir la surveillance actuelle de la demi-ligne ET 309, 310 et 311 selon un rythme bi-hebdomadaire. Pour ce qui concerne les trois autres points (ET 300, 303 et 306) et afin de confirmer l'absence de transfert à la nappe, la surveillance bi-hebdomadaire devrait également être maintenue.

2. Nappe phréatique au sud du site

Sur la base des critères définis dans la lettre citée en référence, une trentaine de forages privés ont fait l'objet d'une surveillance mensuelle depuis début septembre. Les résultats obtenus, peu différents de ceux présentés dans le bilan de la surveillance environnementale établi à fin août, montrent que :

- dans l'ensemble, les mesures effectuées en un point donné ne mettent pas en évidence une variabilité temporelle dépassant quelques microgrammes d'uranium par litre ;
- dans un secteur délimité par le canal de « Donzère-Mondragon » et les cours d'eau « la Gaffière », « le Lauzon » et « le Rhône », des valeurs pouvant dépasser la valeur-guide définie par l'OMS ont été observées avec une distribution spatiale hétérogène. Si l'on s'intéresse à la valeur moyenne mesurée sur la période du plan de surveillance élargi, trois points dépassent la valeur de 15 µg/l tandis que 23 autres points présentent des valeurs comprises entre 10 et 15 µg/l.

Il convient de préciser que l'IRSN a effectué des prélèvements et des analyses mensuels en 9 points (AEP4, AEP4ter, TRI30, TRI35, TRI36, FEE, FGMY, FGBMF, FGGS) afin de réaliser un recoupement avec les résultats de l'exploitant. Les résultats de l'IRSN n'ont pas mis en évidence de discordance. Il est prévu de maintenir ces contrôles croisés jusqu'à la fin du plan de surveillance mis en place suite à l'incident.

Dans l'attente du démarrage de l'étude IRSN/DDASS/AREVA, en association avec la CIGEET, portant sur l'origine du marquage de la nappe du Tricastin par l'uranium, l'IRSN recommande de maintenir la surveillance mensuelle des points ayant présenté des valeurs supérieures à 10 µg/l en moyenne sur la période du programme de surveillance élargi. Il est en effet à noter que, dans le cadre de l'étude à venir, une surveillance est envisagée pour une dizaine de points à définir, lesquels pourront alors se substituer à la surveillance actuelle.

Sauf particularité observée d'ici là, il pourrait être envisagé de mettre un terme au plan de surveillance ainsi redéfini fin février 2009 et de rétablir le plan de surveillance qui préexistait avant le rejet accidentel.



Didier CHAMPION

Copies :

- M. le Délégué territorial de l'ASN - Lyon
- M. le Directeur de l'ASN/DIT - Fontenay-aux-Roses
- M. le Chef de la Division ASN de Lyon